Image not found or type unknown

Erreur de versement de solde de tout compte trop perçu

Par **Figaroz**, le **07/02/2010** à **11:20**

Bonjour,
Après avoir cesser mon activité avec une rupture conventionnelle de contrat j'ai reçu mon solde de tout compte ma prime de licenciement... Tout s'est passé très bien. Je m'entends plutôt bien vec mon ancien employeur.
Au bout d'un mois et une semaine, le cabinet d'expert comptable de mon employeur s'est rendu-compte que j'ai perçu un excédent de 2980,71€. En gros le comptable s'est trompé !!
Pour le moment mon emplyeur m'a juste transmis le mail de leur comptable mais ne m'a pas encore réclamer la somme.
Es-ce que légalement je suis obliger de les rembourser ?
Je les attends un peu au tournant car pendant plus de 4 ans j'ai travaillé 50-60h par semaine payées 35h !! C'est une des raisons pour laquelle je suis parti de ce travail.

Merci de m'aiguiller là-dessus

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés